

FIN OCTOBRE 1976.-

76 105906

=====  
SÉEZ MESNIL (lieu dit " LES FOURNEAUX " ).-(27)

HEURE : entre 07 H et  
07 H 30.

TEMOIN : M. André BARTRE, 48 ans.

LIEU : Chemin vicinal N° 63 au lieu-dit " Les Fourneaux " commune de Sééz Mesnil, à 4 kms au Sud de Couches (Eure) Carte Michelin N° 56, pli N° I6.

CONDITIONS METEO : temps couvert mais sec (il faisait encore nuit).

LES FAITS : Le témoin roulait en voiture Renault (fourgonnette) en direction de BEAUBRAY? En arrivant à proximité de la ferme de M. QUINTIN, située sur sa droite et juste après avoir dépassé le dernier bâtiment, le témoin aperçut une forte illumination à l'intérieur de sa voiture qu'il qualifia de " gerbe de feu très lumineuse, semblable à un arc électrique". Il pensa qu'un véhicule voulait le doubler en le prévenant par un violent appel de phares, car sa fourgonnette est équipée de 3 rétroviseurs.

Le témoin " légèrement ébloui ", jeta un rapide coup d'oeil sur sa droite en arrière pour connaître l'origine de la source lumineuse. Il aperçut alors, en un laps de temps relativement court, à une distance évaluée de 7 à 800 m en arrière ~~par extension de l'origine de la source lumineuse~~ de la voiture et à environ 100 m de hauteur (données approximatives) et se déplaçant très rapidement vers le Sud, un objet fortement lumineux en forme de " cigare très plat " de couleurs très variées " difficiles à définir " mais où dominaient "par intermittence le blanc et le vert ."

L'objet selon le témoin survolait la pleine derrière la ferme et se dirigeait vers la route départementale n° 840 donc vers le Sud.

Le témoin impressionné, a ralenti sans s'arrêter et s'est laissé glisser dans le bois " qui suit la ferme en direction de BEAUBRAY. Il s'arrêta alors après la forêt pour tenter d'apercevoir l'objet au-dessus des arbres, mais sans résultat. Il n'a pas songé alors à faire demi-tour. Le témoin avoue n'avoir jamais " voulu croire " aux OVNI et reconnaît, après cette observation qu'il s'intéresse et s'informe très volontiers sur ce phénomène.

DERNIERE PRECISION : le témoin ayant pratiqué la soudure à l'arc il y a quelques années, affirme que la source lumineuse de l'observation était " beaucoup plus persistante " que l'arc électrique.

ENQUETE DE M. G. RIVIERE. LDLN N° 172 (Fév. 1978) P. 23

76 105906